



Posture du contrôleur au MAA - Échanges de pratiques n°1 -

Éléments de contexte :

Dans le cadre du plan de maîtrise du risque d'incident lors des contrôles, plusieurs actions sont mises en œuvre, pour améliorer les conditions de contrôles exercés par les agents du MAA. La formation des agents constitue l'action n°14 de ce plan. Au-delà des formations existantes au niveau local, régional, national, initiale et continue, théoriques ou pratiques, il est apparu que le partage d'expériences entre agents en situation de contrôle pouvait avoir une forte plus-value. En effet dans ce format, **chaque participant peut évoquer avec ses pairs, ses expériences et ses difficultés lors des contrôles. Cette mutualisation des expériences peut également faire émerger des solutions. Cet échange de pratiques peut être animé par des référents nationaux du MAA, aguerris aux problématiques de contrôle sur le terrain.**

Au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, les contextes de contrôles sont variés: sur les exploitations agricoles, dans les abattoirs, sur les points de vente, chez les restaurateurs, aux postes frontières, sur les élevages d'animaux domestiques. Ces contrôles sont effectués par des agents de DDT, DDPP, SRAL, SIVEP....

Plusieurs problématiques liées aux contrôles sont similaires quel que soit le contexte, quel que soit le public contrôlé. Aussi un échange et une mutualisation entre pairs, inter-corps, au niveau national, peut constituer un accompagnement pertinent pour tout agent en situation de contrôle. **Le but n'est pas de recevoir des recommandations descendantes mais de se nourrir des expériences et des propositions d'amélioration de chacun.**

Objectifs :

- Échanger sur les expériences de contrôle (expériences positives ou difficiles)
- Partager des conseils sur les différentes étapes: avant, pendant et après le contrôle
- Proposer des solutions (préparation, observation, gestion de la situation de contrôle, posture, expression, communication avec le contrôlé, actions), pour aider les agents sur ces situations.

Public concerné :

Agents du MAA, chargés de contrôles auprès des professionnels (exploitants agricoles, abattoirs, restaurateurs, distributeurs, éleveurs, transporteurs ...) dans les DDI, SRAL, SIVEP...
1- PRÉPARER

Contenu proposé :

- son contrôle (connaître le contexte et la situation du contrôlé, anticiper la dangerosité, appui de la hiérarchie, coordinations des contrôles au niveau local...)
 - le 1° contact avec le contrôlé: entretien téléphonique et arrivée sur le lieu du contrôle.
- 2- DÉTECTER, INTERPRÉTER, COMPRENDRE,
- Examiner une situation, détecter les risques, les signaux de danger
 - Interpréter les expressions de communication non verbales
 - Repérer les signes de détresse du contrôlé
- 3- GÉRER, RÉAGIR, SE PROTÉGER
- Savoir se comporter de façon appropriée durant une situation de contrôle
 - Savoir gérer une posture agressive
 - Savoir gérer une détresse sociale, économique
 - Réagir et s'exprimer de façon appropriée (pédagogie, diplomatie, affirmation..)
 - Asseoir sa légitimité, préserver son indépendance
 - Savoir décider
 - Se protéger psychologiquement, reprendre confiance en soi
 - Informer sa hiérarchie et donner suite aux contrôles difficiles.

Intervenants

Animateurs: Référents nationaux du MAA, en charge des questions liées aux contrôles (DGAL, DGPE, SD)

Dates :

Mardi 5 avril 2022

Date limite d'inscription :

2 semaines avant la formation

Durée :

1 jour

Lieu :

En classe virtuelle

Responsable pédagogique :

Cécile SOZET - 04 87 25 97 21 cecile.sozet@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif :

Béatrice ANTOINE - 03 83 49 94 12 beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Information :

Pour les agents du MAA, il n'y a plus d'inscriptions par fiche papier. Toute inscription se fait uniquement via l'application RenoiRH formation.

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

Code RenoiRH formation :

Stage NINCOM0003 – Session 2022-00001